

## **RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 12 mai 2016**

Le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise s'est réuni le 12 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Les points soumis à délibération sont les suivants :

### **Attribution de subventions à des associations**

Le conseil municipal vote le versement des subventions suivantes :

- Association « Les ateliers »  
Le conseil municipal vote l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 euros destinée à aider au démarrage des activités de cette association, dont l'objet est d'accompagner les personnes souffrant de dépression en leur proposant diverses activités.
- Association « Les mouettes »  
Le conseil municipal vote l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 euros à cette association, qui a pour objectif prioritaire la participation du plus grand nombre possible d'élèves du collège Notre-Dame à un large panel d'activités sportives. Cette somme est destinée à couvrir les frais occasionnés par un déplacement de plusieurs élèves aux championnats de France de tennis de table.

### **Cimetière municipal: création d'un nouveau tarif de concession**

Le conseil municipal vote un nouveau tarif de concession, destiné aux personnes qui sont propriétaires de leur cavurne ou de leur columbarium.

Ce tarif est le suivant :

- 15 ans : 150 euros
- 30 ans : 300 euros
- 50 ans : 500 euros

### **Adoption du règlement de restauration scolaire modifié**

Le conseil municipal approuve le projet de règlement du restaurant scolaire modifié. Celui-ci apporte certains changements dans l'organisation des inscriptions, notamment en remplaçant le système d'inscription à la demande par un système d'inscription à l'année, au mois ou au planning.

### **Adoption de l'itinéraire équestre « le tour du Val de Saire à cheval »**

Le conseil municipal donne son accord au projet d'itinéraire équestre présenté par le Comité départemental de la Manche, et qui emprunte des chemins communaux. Il autorise le passage des chevaux et le balisage de l'itinéraire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet d'aménagement du centre-bourg (voirie, square du 8 mai, signalétique) qui fera l'objet d'une demande de subvention au titre du programme européen LEADER. Il précise que le conseil municipal se réunira une nouvelle fois d'ici la fin juillet, afin de statuer sur le projet de schéma intercommunal de la Manche tel que présenté par le préfet.

*La séance est levée à 21h30.*